



PROVINCE DE QU  BEC
MUNICIPALIT   DE VAL-DES-BOIS

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par les pr  sentes donn   par la soussign  e, secr  taire-tr  sori  re, de la susdite municipalit  , que le Conseil,    une s  ance ordinaire tenue, le 10 janvier 2023, a adopt   le r  glement municipal num  ro RM12-2022 et intitul   **R  GLEMENT RM12-2022 MODIFIANT LE R  GLEMENT RM10-2021 RELATIF AU ZONAGE .**

Le r  glement peut   tre consult   au bureau du secr  tariat municipal sis au 595, route 309    Val-des-Bois.

DONN      Val-des-Bois, ce 11^e jour du mois de janvier 2023.

Anik Morin
Directrice g  n  rale et secr  taire-tr  sori  re

**CERTIFICAT DE PUBLICATION
MUNICIPALITÉ DE VAL-DES-BOIS**

Je soussignée, secrétaire trésorière, domiciliée à Val-des-Bois, certifie sous mon serment d'office, avoir publié le présent avis en affichant une copie à la mairie de Val-des-Bois, le 11^e jour de janvier 2023, entre 9 h et 16 h 30.

Anik Morin
Directrice générale et greffière-trésorière